

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Rapport annuel et bilan 2021

Déposé en avril 2022

Table des matières

1. Mise en contexte	1
2. Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR.....	1
3. Bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel.....	2
3.1 Évolution de la population permanente	2
3.2 Enfouissement	3
3.3 Matières recyclables	3
3.4 Matières organiques	4
3.5 RDD/TIC.....	5
3.6 Textile.....	5
3.7 Autres matières valorisées.....	6
3.8 Matières gérées par les municipalités	7
3.9 Matières valorisées	8
3.10 Taux de diversion	9
Annexe 1 : Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR	10
Annexe 2 : Bilan de la gestion des matières résiduelles 2020 par municipalité	19

1. MISE EN CONTEXTE

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2020-2027 (PGMR) de la MRC de Memphrémagog est entré en vigueur le 9 décembre 2020 à la suite de son approbation par le gouvernement. L'adoption et la mise en œuvre du PGMR s'inscrivent dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Le PGMR cherche à améliorer la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion réaliste, adapté aux problématiques et aux enjeux locaux et qui prend en considération le pouvoir d'action réel des instances municipales. Le PGMR intègre un plan d'action s'échelonnant de 2020 à 2027. Il est bâti autour du concept de la priorisation des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination) et se divise en plusieurs séries de mesures :

- ◆ Demandes aux instances gouvernementales;
- ◆ Mesures générales portant sur plusieurs matières;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières recyclables;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières organiques;
- ◆ Mesures spécifiques aux matières nécessitant un traitement particulier;
- ◆ Mesures spécifiques aux résidus de CRD;
- ◆ Mesures spécifiques aux déchets.

En respect du programme de suivi inscrit dans le plan, le présent document intègre un rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR ainsi qu'un bilan de la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel pour 2021.

2. RAPPORT ANNUEL POUR LE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PGMR

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a mis en place des exigences pour la redistribution de la redevance à l'élimination de matières résiduelles pour les municipalités visées par un PGMR.

Le versement des remboursements prévus par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles* est conditionnel à la transmission au ministère d'un rapport annuel de suivi sur la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR. L'annexe 1 présente le rapport de la MRC de Memphrémagog.

3. BILAN DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

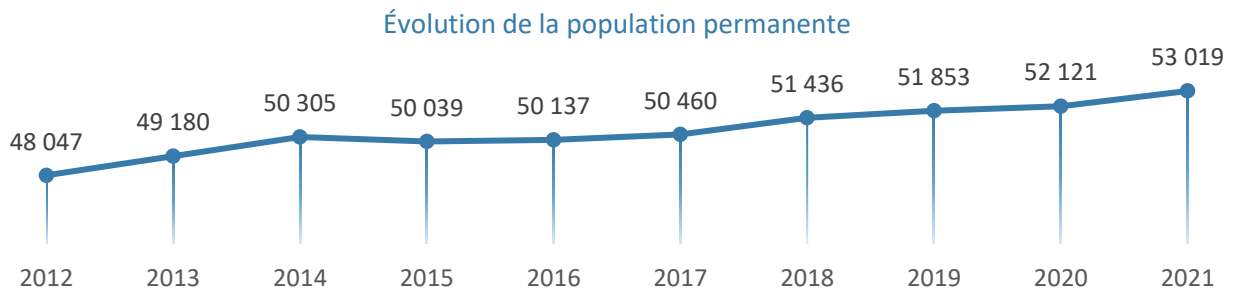
Le bilan regroupe l'ensemble des données quantitatives des matières résiduelles prises en charge principalement par les municipalités pour le secteur résidentiel. Dans certaines municipalités, les données intègrent également des matières provenant du secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) lorsque ce dernier utilise les services municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles. Il s'agit généralement d'ICI dont les matières sont assimilables à celles du secteur résidentiel.

Les résultats présentés dans le bilan permettent d'évaluer les progrès réalisés au cours des 10 dernières années, soit entre 2012 et 2021. Les données détaillées pour chacune des municipalités sont présentées à l'annexe 2. Pour ce qui est de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, regroupant uniquement les moines de l'Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac, aucune quantité par personne n'est indiquée étant donné ce caractère spécifique de la municipalité.

3.1 Évolution de la population permanente

La population permanente de la MRC n'a cessé de croître au cours des dernières années. Elle est passée de 48 047 personnes en 2012 à 53 019 personnes en 2021, soit une augmentation de plus de 10 %. Cet accroissement a un impact sur la production de matières résiduelles.

Les quantités par personne présentées dans le rapport le sont en fonction de la population permanente seulement. Il est toutefois important de noter que le territoire de la MRC compte une grande proportion de résidences saisonnières. En 2021, la population de villégiature est estimée à 12 524 personnes¹. Sans être présentes tout au long de l'année sur le territoire, ces personnes génèrent aussi des matières résiduelles et les services de collectes municipales desservent les résidences secondaires. Les matières produites sont donc incluses dans les données présentées.



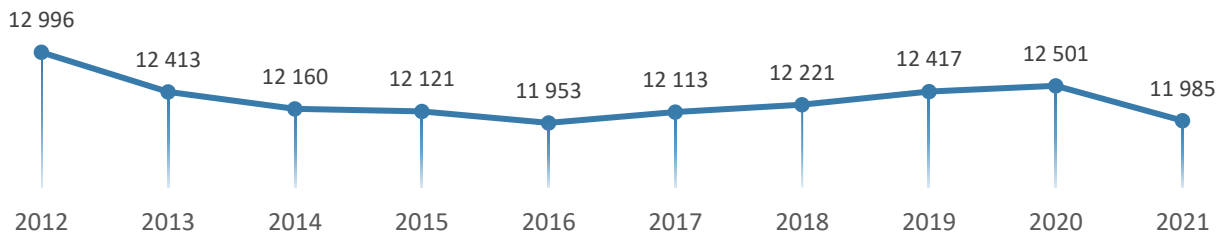
¹ La population saisonnière est estimée en multipliant le nombre de chalets et maisons de villégiature inscrits au sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2021 par la taille des ménages provenant du recensement 2016 de Statistique Canada.

3.2 Enfouissement

Deux sites d'enfouissement sont utilisés par les municipalités, un à Coaticook et l'autre à Cowansville. Dans les deux cas, ces sites sont la propriété de régies intermunicipales. Le tonnage à l'enfouissement augmentait légèrement au cours des dernières années, bien que la quantité par personne fût plutôt stable. En 2021, l'enfouissement a toutefois diminué de plus de 500 tonnes et correspond à une quantité de 226 kg/personne, soit une quantité moindre que celle de l'année précédente (240 kg/personne). Ainsi, malgré l'augmentation de la population, le tonnage de matières éliminées a diminué.

Dans les municipalités, le taux varie grandement, passant de 144 à 398 kg/personne. Entre 2021 et 2020, seulement 3 municipalités ont vu leur quantité par personne augmenter. Le taux maximal atteint par une municipalité en 2021 (398 kg/personne) est plutôt stable par rapport à celui de 2020 (392 kg/personne).

Évolution des matières destinées à l'enfouissement (tonnes)

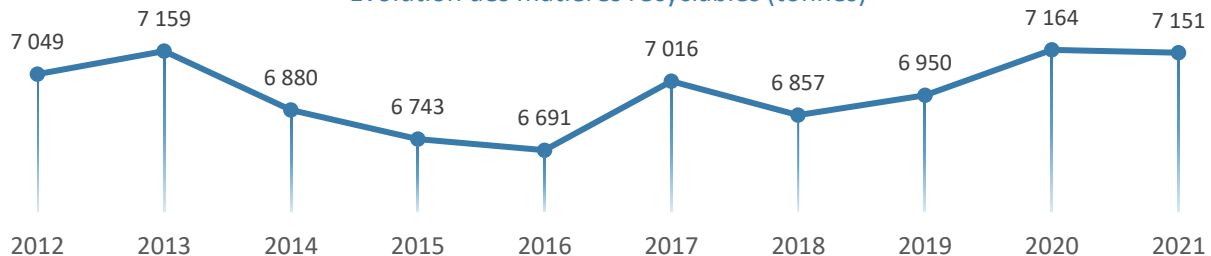


3.3 Matières recyclables

Après avoir constaté une tendance à la baisse entre 2012 et 2016, la quantité de matières recyclables tend à légèrement augmenter depuis. L'intégration d'ICI dans les collectes municipales peut expliquer cette tendance. En 2021, la quantité par personne était de 135 kg, soit 2 kg/personne de moins qu'en 2020. Dans les municipalités, le taux varie de 91 à 221 kg/personne.

Des conteneurs recyclant séparément le verre sont à la disposition des citoyens dans les municipalités d'Eastman, du Canton de Hatley, de Magog, du Canton d'Orford et du Canton de Stanstead. Ces conteneurs ont permis de recycler 336 tonnes de verre en 2021, soit 39 tonnes de plus qu'en 2020.

Évolution des matières recyclables (tonnes)



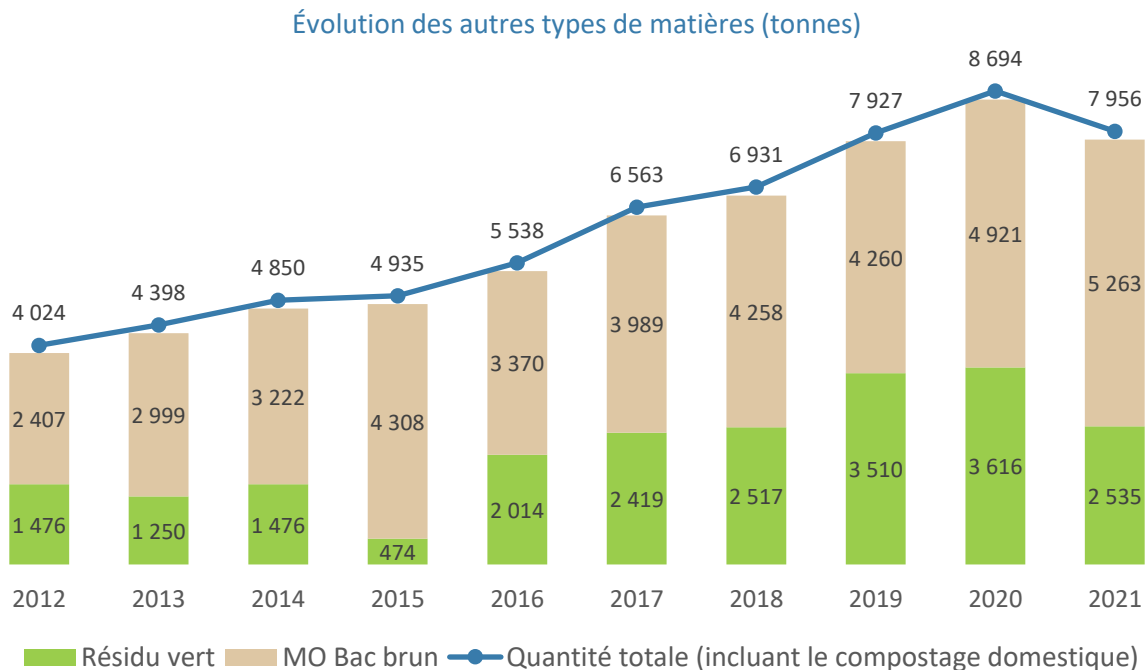
3.4 Matières organiques

Toutes les municipalités du territoire de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières organiques, à l'exception de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac. La pratique du compostage domestique y est toutefois bien implantée et les résidus de transformation alimentaire sont récupérés pour l'alimentation animale à la ferme.

Différentes collectes de résidus verts, incluant les collectes de feuilles et de sapins de Noël, sont aussi offertes. Les quantités valorisées reliées aux collectes de résidus verts ne sont pas toutes connues, puisque dans certains cas, les matières sont valorisées sur place ou intégrées à la collecte du bac brun.

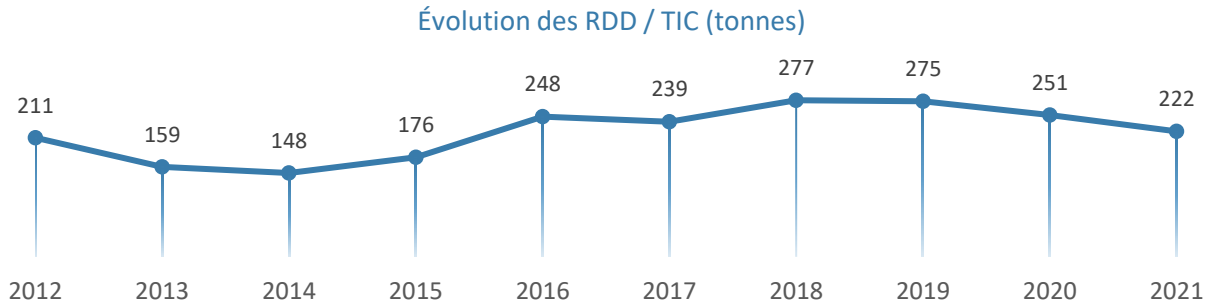
En 2021 et en incluant une estimation du compostage domestique, 7 956 tonnes de matières organiques ont été valorisées, ce qui représente une diminution par rapport à l'année précédente. À l'échelle de la MRC, la quantité par personne s'établit maintenant à 150 kg. La diminution de la quantité de matières organiques récupérées en 2021 est attribuable à la diminution des collectes de résidus verts. La collecte porte-à-porte du bac brun a, pour sa part, continué de progresser.

Comme par les années passées, la quantité par personne de matières organiques mises dans le bac brun varie grandement d'une municipalité à l'autre, allant de 32 à 140 kg/personne. Huit municipalités se trouvent au-dessus de la moyenne calculée pour la MRC (99 kg/personne).



3.5 RDD/TIC

En 2021, 135 tonnes de RDD et 87 tonnes de TIC ont été recueillies par des services municipaux et gérées adéquatement, soit un peu plus que de 4 kg/personne. Ces données ne comprennent pas les quantités pouvant être apportées par les citoyens dans les commerces servant de dépôt pour les différents programmes visant la responsabilité élargie des producteurs (peinture, huile, appareil électronique, etc.).



3.6 Textile

L'organisme Récupex inc. pèse les matières de chacun de ses points de dépôt. Compte tenu de la fiabilité et de la traçabilité de ses données, seule cette source d'information est utilisée pour dresser le portrait de l'évolution de la récupération du textile sur le territoire de la MRC. D'autres services de récupération des textiles pour lesquels nous n'avons pas de données sont également présents sur le territoire, mais ne sont pas pris en considération dans le bilan.

En 2021, la quantité de textile recueilli a augmenté pour atteindre 292 tonnes. Une hausse était prévisible comparativement à l'année précédente, puisque les organismes récupérant des vêtements (comptoir familial, friperie, point de dépôt) avaient dû fermer partiellement en 2020 compte tenu de la pandémie.



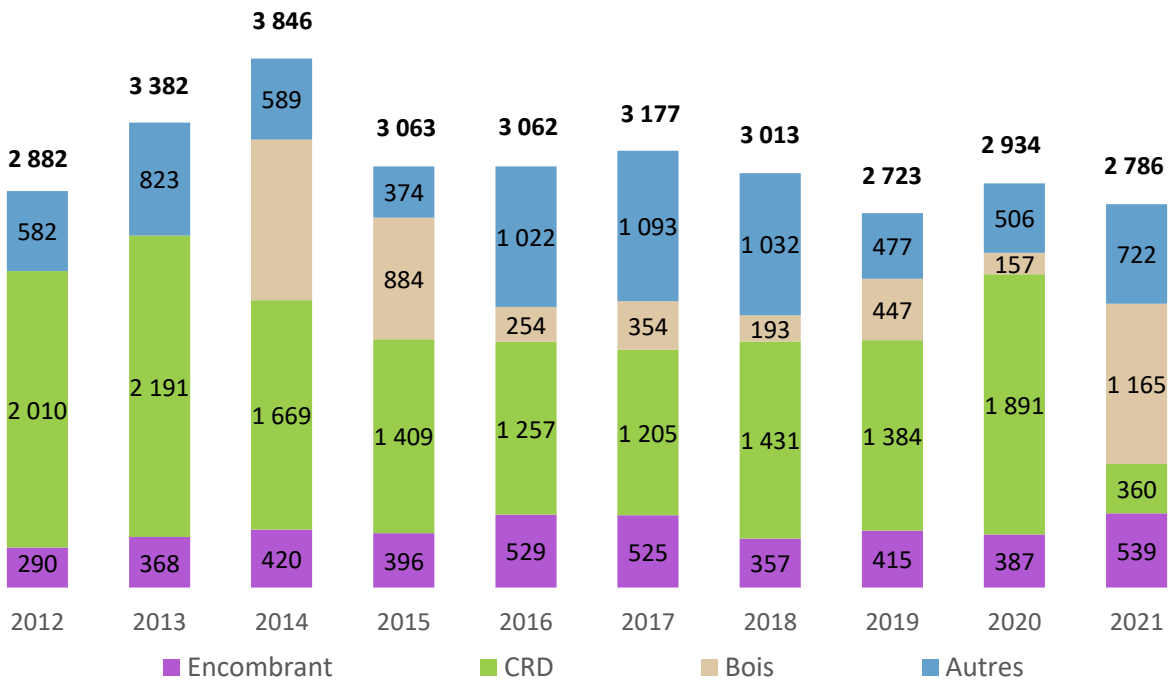
3.7 Autres matières valorisées

Pour ce qui est des autres matières, elles comprennent des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD), du bois, des encombrants, des métaux, des pneus, des granulaires, du plastique agricole et d'autres types de matières valorisées qui transitent par les écocentres, les écocentres mobiles et la Ressourcerie des Frontières. Ces données prennent en considération uniquement les matières pour lesquelles une quantité était disponible ou pouvait être estimée. Ainsi, elles n'intègrent pas les quantités apportées par les 1 460 visites faites en 2021 par les citoyens du Canton de Hatley à l'écocentre de la Ville de Sherbrooke.

En 2014, une catégorie pour le bois a été créée dans le bilan. Lorsque les données disponibles concernent spécifiquement cette matière, elles sont compilées dans cette catégorie. Il est toutefois possible de retrouver du bois dans les autres catégories ou encore au niveau des résidus verts.

Les quantités de matières valorisées à travers ces services sont plutôt stables. Elles atteignent 2 786 tonnes en 2021, soit l'équivalent de près de 53 kg/personne.

Évolution des autres types de matières (tonnes)

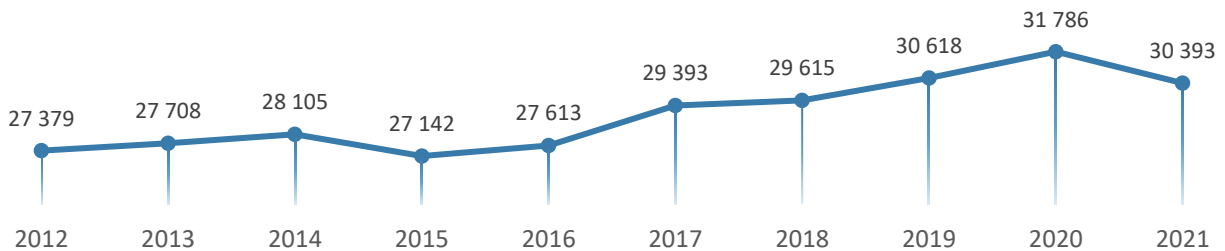


3.8 Matières gérées par les municipalités

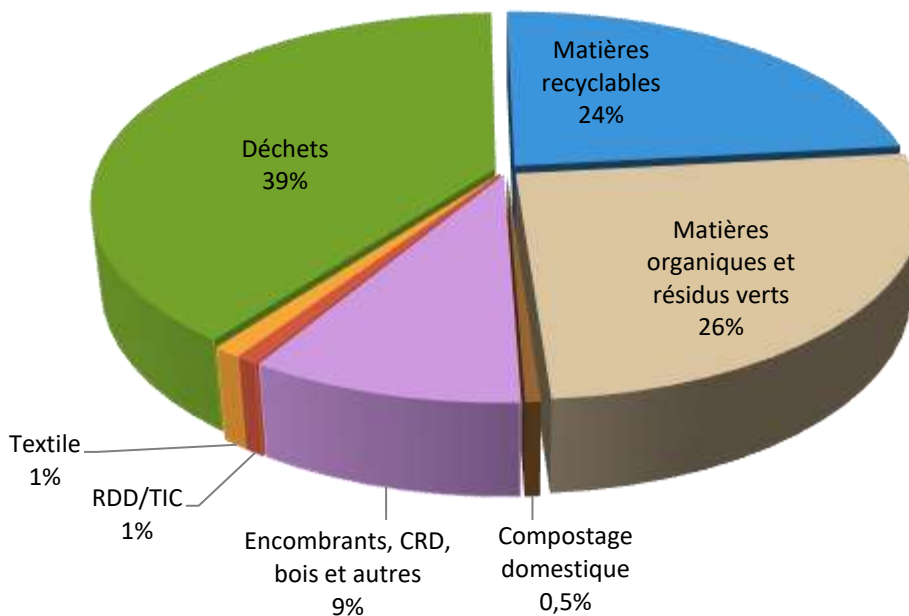
Au regard du tonnage, après le sommet de 2020, les quantités de matières gérées par les municipalités ont diminué en 2021 avec 30 393 tonnes, soit l'équivalent de 573 kg/personne. Les trois collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) recueillent 72 % de ces matières. Le reste des matières est pris en charge par le biais des écocentres, des écocentres mobiles, des points de dépôt (ex. : verre, RDD, textile, etc.) ou des services de ressourcerie.

La tendance à la hausse des matières prises en charge par les municipalités rappelle l'importance de mettre également en place des mesures de réduction à la source et de réemploi. La MRC a d'ailleurs tenu une campagne de sensibilisation portant spécifiquement sur la réduction à la source en 2021. Il est de bon augure de noter une baisse des matières en 2021, d'autant plus qu'elle est en partie attribuable à une baisse de l'enfouissement. Les années subséquentes nous permettront de voir si cette baisse se maintient.

Évolution des matières gérées par les municipalités (tonnes)



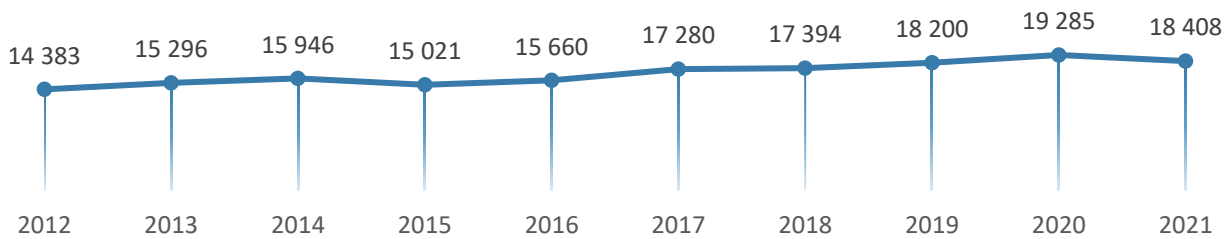
Répartition des matières gérées par les municipalités



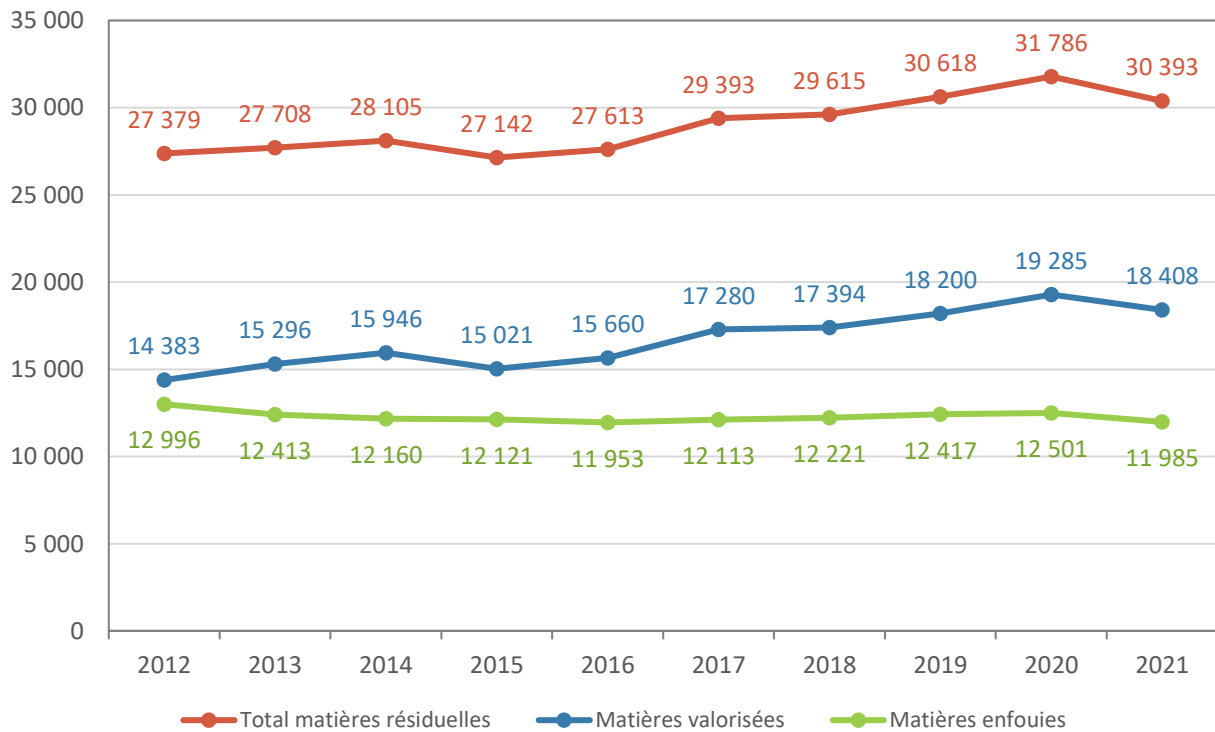
3.9 Matières valorisées

Les matières valorisées représentent 18 408 tonnes en 2021, soit 347 kg/personne. Il s'agit de la première baisse notée depuis quelques années où la tendance était plutôt à la hausse. La composition des matières valorisées change au fil du temps. En 2012, le tonnage de matières valorisées était constitué à 49 % par des matières recyclables, 28 % par des matières organiques et 20 % par des résidus encombrants, du bois ou des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). En 2021, ces proportions sont respectivement de 39 %, 43 % et 15 %. Les matières valorisées dans la MRC sont donc constituées principalement de matières organiques.

Évolution des matières valorisées (tonnes)



Évolution des quantités de matières valorisées et éliminées (tonnes)



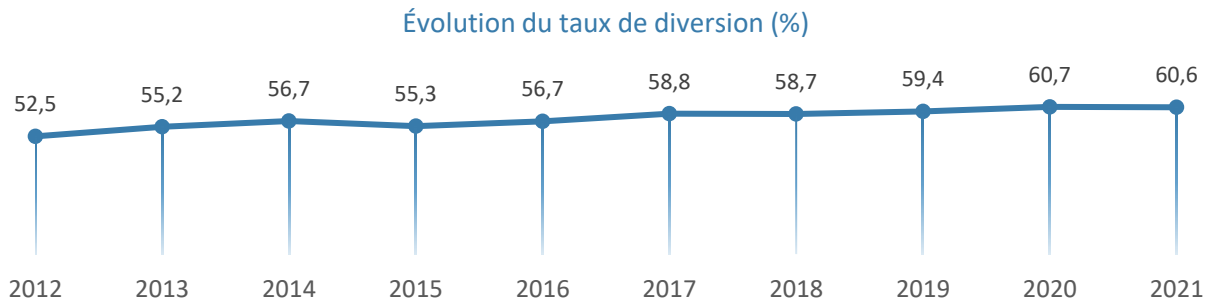
3.10 Taux de diversion

Le taux de diversion représente le rapport entre le total des matières valorisées et le total des matières gérées. Bien qu'il soit demeuré relativement stable entre 2013 et 2016, ce taux a toutefois progressé au cours des dix dernières années, pour atteindre près de 61 % en 2021. Au cours de la dernière année, le taux de diversion a :

- ◇ Progressé dans 4 municipalités;
- ◇ Resté stable dans 9 municipalités (variation de moins de 1 %);
- ◇ Reculé dans 5 municipalités.

La caractérisation des déchets réalisée en 2018 dans la MRC démontre qu'il est encore possible de détourner une quantité importante de matières de l'enfouissement, particulièrement les matières organiques. L'offre de services pour valoriser les matières autres que celles acceptées dans les collectes s'est également accrue au fil des ans.

Pour s'assurer que le taux de diversion continue de croître, il sera nécessaire de poursuivre les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation afin d'amener les citoyens à trier adéquatement les matières résiduelles qu'ils génèrent.



ANNEXE 1

Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR



Rapport annuel pour le suivi de la mise en œuvre du PGMR

(Entrée en vigueur du PGMR 2020-2027 le 9 décembre 2020)

Avril 2022

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027							Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25		26
Mesures concernant des demandes aux instances gouvernementales																			
1. Demander au gouvernement de donner l'exemple en mettant en place, dans ses bâtiments (ex. : centre hospitalier, école), des mesures permettant de contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis par les PGMR, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques et les matières recyclables.	MRC	Municipalité				✓	✓											Au besoin R	Dans son mémoire déposé au BAPE concernant l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes, la MRC a émis la recommandation suivante : <i>« Le gouvernement devrait implanter dans l'ensemble de ses institutions des pratiques et des équipements permettant de récupérer l'ensemble des matières recyclables et des matières organiques. »</i>
2. Communiquer au gouvernement les attentes de la MRC concernant l'élargissement de la gamme de produits visés par une responsabilité élargie des producteurs (REP).	MRC						✓											Au besoin R R	La MRC a fait parvenir une résolution au MELCC dans le cadre du projet de règlement modifiant le <i>Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises</i> afin de demander des modifications pour la future REP sur les plastiques agricoles. De plus, dans son mémoire déposé au BAPE, la MRC a émis la recommandation suivante : <i>« Mettre à jour la liste des produits à placer prioritairement sous une REP et en accélérer la mise en œuvre. »</i>

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027							Commentaire											
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25		26	27									
12. Faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en lien avec la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité ICI		✓		✓												R	N									En 2021, la MRC n'a pas pu tenir son événement annuel, le Gala des bons coups, visant à faire connaître et rayonner les réalisations des municipalités et des ICI en raison du contexte sanitaire.	
13. Favoriser l'implantation de meilleures pratiques en gestion des matières résiduelles dans les ICI (ex. : service d'accompagnement, publiciser le programme ICI on recycle +, etc.).	MRC	Intervenant et organisme en dév. écon. Municipalité		✓		✓												R	R									Pour une 6 ^e année, la MRC finance, en partie, un service pour les ICI visant à les accompagner dans une démarche de développement durable, ce qui inclut la gestion des matières résiduelles. L'accompagnement est offert par l'organisme ADDERE Service-conseil et 9 entreprises ont bénéficié de leurs services en 2021 dans le cadre de l'entente avec la MRC.	
14. Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux.	MRC	Synergie Estrie		✓	✓		✓	✓	✓									R	R									La MRC poursuit ses démarches pour favoriser l'économie circulaire sur son territoire par le biais d'une ressource dédiée. Cette personne participe au projet Synergie Estrie pour la MRC et accompagne les entreprises dans leurs démarches.	
Mesures générales concernant plusieurs matières (suite)																													
15. Vérifier les possibilités pour optimiser le transport des matières résiduelles afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.	Municipalité	MRC Transporteur					✓	✓																					Aucune mesure particulière en 2021
Mesure spécifique aux matières recyclables																													
16. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières recyclables.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓			✓									R	R									La collecte des matières recyclables est présente dans toutes les municipalités. De plus, 5 municipalités rendent disponible un conteneur pour le verre. Ces conteneurs ont permis de récupérer séparément 336 tonnes de verre en 2021.	

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027							Commentaire	
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25		26
Mesures spécifiques aux matières organiques																			
17. Poursuivre les mesures de sensibilisation touchant l'herbicyclage, le feuillicyclage et le compostage domestique.	MRC	Municipalité	✓				✓										R	R	Ces thématiques sont abordées dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et ont fait l'objet de publications particulièrement durant la saison estivale et l'automne.
18. Sensibiliser les différents générateurs au gaspillage alimentaire.	MRC	Municipalité	✓	✓		✓	✓	✓									R	R	Cette thématique a été abordée dans les outils de sensibilisation de la MRC (voir action 7) et a fait l'objet de publications particulièrement au printemps. De plus, le gaspillage alimentaire a été abordé par le biais de capsules dans la campagne de réduction à la source.
19. Maintenir et promouvoir les services existants de récupération des matières organiques.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓		✓									R	R	En 2021, une collecte de matières organiques est disponible dans 16 des 17 municipalités de la MRC. Seule la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, constituée uniquement de l'abbaye, n'a pas une telle collecte. La pratique du compostage domestique y est toutefois bien implantée et les résidus de transformation alimentaire sont récupérés pour l'alimentation animale à la ferme de l'abbaye. Des collectes de résidus verts (feuilles mortes et/ou sapins de Noël) sont offertes dans 10 municipalités. Il est également possible d'amener des résidus verts aux écocentres.
20. Poursuivre l'application des programmes de vidange des installations septiques et la valorisation des boues de fosses septiques.	Municipalité					✓		✓									R	R	Les programmes de vidange des installations septiques se sont poursuivis.
21. Poursuivre la valorisation des boues municipales.	Municipalité					✓		✓									R	R	La valorisation des boues municipales s'est poursuivie lorsque possible.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027							Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	
Mesures spécifiques aux matières demandant un traitement particulier																		
22. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de récupération des RDD offerts sur le territoire.	Municipalité	MRC	✓	✓		✓				R	R							Aucune collecte particulière de RDD n'a eu lieu sur le territoire. Les citoyens peuvent disposer de leur RDD dans les écocentres, lors d'écocentres mobiles ou aux points de dépôt municipaux.
23. Promouvoir la récupération des textiles.	MRC	Municipalité	✓					✓		N	N							Aucune action particulière en 2021
24. Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître l'existence des différents services de valorisation des encombrants.	Municipalité	Ressourcerie MRC	✓					✓		R	R							En 2021, la Ressourcerie des Frontières fournissait un service de gestion des encombrants à 11 des 17 municipalités du territoire. 5 municipalités offrent également une ou des collectes de résidus encombrants au cours de l'année.
25. Maintenir les services de récupération de plastiques agricoles offerts sur le territoire et évaluer les possibilités de les bonifier.	Municipalité	MRC		✓		✓		✓		R	R							En 2021, 3 municipalités offraient un service de collecte pour la récupération des plastiques agricoles. Un point de dépôt est également disponible à l'écocentre de la Ville de Magog pour les agriculteurs de Magog et des municipalités ayant une entente pour accéder à l'écocentre (6 municipalités).
Mesures spécifiques aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)																		
26. Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs à la valorisation des résidus de CRD.	MRC	Municipalité Transporteur APCHQ-Estrie	✓		✓			✓		R								La MRC a réalisé un dépliant d'information concernant les résidus de CRD. Ce dépliant est distribué ou envoyé de façon numérique par les municipalités lors de l'émission de permis de construction, rénovation ou démolition. Il peut également être consulté sur le site de l'ABC des bacs (lien).
27. Évaluer la possibilité d'intégrer aux permis de construction une obligation de valoriser des résidus de CRD.	MRC	Municipalité				✓		✓										
28. Favoriser une saine gestion des résidus de CRD générés lors des travaux municipaux.	MRC	Municipalité				✓		✓										

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

	Responsable	Collaborateur	Secteur				Type de mesure				Échéancier 2020-2027							Commentaire
			Résidentiel	ICI	CRD	Municipal	ISÉ	Réduction à la source	Réemploi	Récupération / valorisation	Élimination	20	21	22	23	24	25	
Mesures spécifiques aux déchets																		
29. Maintenir les services de collecte des déchets.	Municipalité		✓	✓		✓			✓			R	R					Les services ont été maintenus.
30. Adapter, le cas échéant, la réglementation existante en vue d'interdire le dépôt de certaines matières dans la collecte des déchets.	Municipalité	MRC				✓			✓				N					Non applicable pour le moment
31. Caractériser les matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel.	MRC	Municipalité Régies	✓						✓									
32. Adopter un règlement interdisant l'élimination, sur son territoire, de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC.	MRC					✓			✓			R						La MRC a adopté le règlement 11-21 interdisant la mise en décharge ou l'incinération sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire conformément au droit de regard indiqué dans le PGMR. Le règlement est entré en vigueur le 24 mars 2021.

Légende : R = Réalisé N = Non réalisé En bleu = Échéancier prévu ou année où la mesure a été réalisée dans le cas des actions indiquées « Au besoin ».

ANNEXE 2

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2021 par municipalité
(secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2020 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2021 *	Pop. vill. 2021 **	Élimination												Matières recyclables													
			Quantité (tonne)	Per capita (kg)												Quantité (tonne)	Per capita (kg)											
				2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2021	2020		2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012				
Austin	1 576	1 382	412,1	261,5	249,5	240,8	214,9	166,5	218,6	199,2	307,6	253,5	308,6	332,1	210,7	205,8	222,0	240,5	246,9	241,1	224,9	203,5	187,9	292,0				
Ayer's Cliff	1 161	233	252,9	217,8	229,7	195,5	197,5	251,4	242,5	227,5	230,9	228,7	241,6	219,5	189,1	175,6	185,0	178,2	207,2	177,2	196,6	203,9	221,0	235,8				
Bolton-Est	1 041	823	217,0	208,4	185,7	198,8	171,9	152,5	209,0	219,4	220,8	231,8	334,8	141,0	135,4	148,0	145,5	141,6	125,2	133,3	139,3	139,2	122,3	165,7				
Eastman	2 156	1 090	478,1	221,7	238,3	232,1	205,7	208,6	229,9	218,8	208,4	326,1	388,2	424,8	197,0	199,7	174,6	133,4	164,3	158,2	154,9	156,4	171,6	191,5				
Hatley (M)	709	302	159,4	224,8	225,2	218,6	192,4	194,3	191,4	189,6	226,5	237,5	209,0	98,4	138,8	132,6	125,9	276,7	228,1	215,4	229,0	236,6	334,2	258,2				
Hatley (Canton)	2 267	166	327,7	144,5	171,0	166,4	172,5	170,4	165,2	175,8	189,6	166,5	214,0	319,1	140,7	146,9	130,4	121,6	115,0	107,1	124,4	156,6	147,2	157,4				
Magog	27 576	2 308	6 050,5	219,4	231,9	246,2	252,6	250,3	232,7	233,9	225,2	238,4	253,1	3 296,1	119,5	118,5	116,5	113,2	117,9	113,2	110,7	111,8	126,1	120,9				
North Hatley	682	191	218,9	320,9	392,3	335,9	264,0	287,8	282,8	339,0	296,4	343,5	262,9	127,9	187,6	196,5	198,9	184,0	174,0	169,0	153,0	172,7	132,9	137,7				
Ogden	742	462	147,4	198,7	221,2	244,5	259,5	263,7	245,5	256,8	238,7	267,2	278,0	87,0	117,2	136,8	109,4	118,3	129,1	122,7	125,3	126,5	125,1	131,3				
Orford	4 815	1 672	1 077,6	223,8	261,4	246,9	255,8	297,3	356,4	410,7	437,7	399,0	420,3	741,1	153,9	177,4	175,2	179,7	189,1	194,0	204,4	206,8	212,8	216,5				
Potterton	1 883	1 758	750,0	398,3	385,4	298,5	241,5	262,0	232,7	215,4	210,2	272,6	361,4	355,9	189,0	191,1	195,4	220,8	224,6	180,5	196,7	206,7	174,3	164,2				
Saint-Benoît-du-Lac	28	0	20,0	*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité												39,0	*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 637	693	479,5	181,8	189,5	175,3	163,5	156,8	158,4	150,2	159,7	147,5	147,1	290,4	110,1	116,0	108,2	109,5	118,4	122,6	124,1	122,2	123,3	123,4				
Saint-Étienne-de-Bolton	786	347	116,7	148,5	154,1	127,3	148,9	158,9	179,7	222,4	195,7	230,3	205,6	78,1	99,4	103,9	81,2	82,2	92,5	86,5	106,5	111,3	95,6	111,6				
Stanstead (V)	2 804	13	719,4	256,6	267,5	257,9	242,8	225,9	254,2	237,7	230,8	253,4	239,7	278,9	99,5	102,3	100,8	108,1	117,2	104,6	109,5	109,7	126,3	119,1				
Stanstead (Canton)	969	924	267,5	276,0	309,0	295,2	279,4	314,3	299,8	305,7	325,6	320,2	351,0	214,0	220,9	206,7	220,9	174,1	191,3	195,6	203,1	191,1	178,6	188,6				
Stukely-Sud	1 187	162	290,8	244,9	256,4	245,1	289,9	293,4	269,2	292,5	241,7	259,0	302,3	107,8	90,9	105,8	96,3	82,8	102,1	109,8	107,7	112,7	111,8	130,0				
Total MRC 2021	53 019	12 524	11 985,3	226,1	239,8	239,5	237,6	240,1	238,4	242,2	241,7	252,4	270,5	7 151,1	134,9	137,5	134,0	133,3	139,0	133,5	134,8	136,8	145,6	146,7				
Total MRC 2020	52 121	12 854	12 500,8	239,8										7 164,3	137,5													
Total MRC 2019	51 853	12 968	12 417,5	239,5										6 949,8	134,0													
Total MRC 2018	51 436	13 196	12 220,9	237,6	515,6									6 857,2	133,3													
Total MRC 2017	50 460	17 526	12 113,5	240,1										7 016,0	139,0													
Total MRC 2016	50 137	17 699	11 953,1	238,4										6 690,9	133,5													
Total MRC 2015	50 039	17 679	12 121,0	242,2										6 743,2	134,8													
Total MRC 2014	50 305	18 180	12 159,5	241,7										6 880,3	136,8													
Total MRC 2013	49 180	17 738	12 412,6	252,4										7 158,6	145,6													
Total MRC 2012	48 047	17 553	12 995,9	270,5										7 049,2	146,7													
Total MRC 2011	47 599	17 571	15 730,5	330,5										7 371,0	154,9													
Total MRC 2010	47 162	17 356	16 079,5	340,9										6 554,8	139,0													
Total MRC 2009	46 041	17 196	15 658,8	340,1										6 141,2	133,4													
Total MRC 2008	46 210	17 234	16 337,4	353,5										6 188,0	133,9													
Total MRC 2007	45 546	19 613	16 601,4	364,5										5 544,8	121,7													
Total MRC 2006	45 018	19 626	17 511,1	389,0										5 090,7	113,1													
Total MRC 2005	44 193		15 412,6	348,8										4 298,3	97,3													

Source

* Décret des population 2021

** Sommaire des rôles d'évaluation

pour l'exercice financier 2021

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage

selon le recensement de 2016

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2020 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2021 *	Pop. vill. 2021 **	Matières compostables																					
			Coll. 3 voies (tonne)	Résidus verts (tonne)	Composteurs domestiques				TOTAL Matières compos. (tonne)	Per capita (kg)														
					Nb bacs 2021	Nb bacs avant 2021	Nb bacs cumul (depuis 2005)	Qté cumul (tonne)		2021	2021 (bac brun seul.)	2020	2020 (bac brun seul.)	2019	2019 (bac brun seul.)	2018	2018 (bac brun seul.)	2017	2017 (bac brun seul.)	2016	2015	2014	2013	2012
Austin	1 576	1 382	175,8	66,6	1	138	139	13,9	256,2	162,6	111,5	155,7	100,6	171,5	91,8	137,2	107,2	115,5	86,4	85,1	89,8	28,6	21,7	10,2
Ayer's Cliff	1 161	233	121,4			10	10	1,0	122,4	105,4	104,5	120,3	111,5	138,1	107,3	96,9	94,1	97,4	95,7	94,4	103,2	101,5	97,3	97,3
Bolton-Est	1 041	823	76,7			46	46	4,6	81,3	78,1	73,7	51,7	47,3	52,5	48,0	56,9	52,6	57,6	53,0	5,6	4,4	4,2	3,8	4,3
Eastman	2 156	1 090	261,3	52,6		57	57	5,7	319,6	148,2	121,2	139,6	113,9	147,9	111,2	123,9	115,2	103,9	97,9	102,7	94,2	89,6	3,2	3,4
Hatley (M)	709	302	99,1			1	1	0,1	99,2	140,0	139,8	168,7	155,7	163,2	140,1	122,3	118,1	127,8	121,3	108,2	110,6	99,9	115,8	95,0
Hatley (Canton)	2 267	166	206,4			31	31	3,1	209,5	92,4	91,1	94,1	87,4	77,8	73,9	69,2	65,6	67,7	65,4	64,1	68,2	56,3	60,7	62,2
Magog	27 576	2 308	2 790,57	2 151,6	2	649	651	65,1	5 007,2	181,6	101,2	193,2	86,9	176,3	73,2	153,7	66,2	160,8	75,5	137,5	114,7	118,1	114,1	106,1
North Hatley	682	191	63,3			28	28	2,8	66,1	96,9	92,8	166,1	132,1	142,7	126,2	113,4	100,8	118,5	111,1	99,9	103,5	88,2	94,4	78,7
Ogden	742	462	23,6	3,6		13	13	1,3	28,5	38,4	31,8	42,8	33,0	30,2	19,8	25,8	19,7	21,9	19,3	21,7	18,9	14,0	15,3	20,4
Orford	4 815	1 672	543,9	159,5		98	98	9,8	713,2	148,1	113,0	211,9	120,3	184,0	111,4	147,9	123,1	126,9	95,9	98,0	97,6	104,3	103,2	105,3
Potton	1 883	1 758	153,3			165	165	16,5	169,8	90,2	81,4	124,5	115,4	104,2	95,4	104,6	95,7	104,1	94,9	90,8	95,8	87,5	54,3	7,6
Saint-Benoît-du-Lac	28	0	0,0							*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité														
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 637	693	278,6	52,7		37	37	3,7	335,1	127,1	105,7	139,9	107,6	124,5	91,0	98,4	87,8	104,8	94,3	89,9	88,4	76,3	84,5	83,5
Saint-Étienne-de-Bolton	786	347	31,4	26,5		233	233	23,3	81,3	103,4	40,0	128,1	50,0	142,6	46,8	70,7	13,4	55,1	0,0	36,6	36,3	34,6	35,1	34,0
Stanstead (V)	2 804	13	260,5			30	30	3,0	263,5	94,0	92,9	119,7	109,9	91,4	86,5	186,3	184,2	100,1	98,1	93,9	92,2	85,3	80,5	79,2
Stanstead (Canton)	969	924	134,5	22,2		22	22	2,2	158,9	164,0	138,8	177,1	140,2	206,1	151,6	142,1	126,5	105,7	94,2	83,0	83,0	67,6	72,9	67,7
Stukely-Sud	1 187	162	42,6		1	19	20	2,0	44,6	37,6	35,9	44,7	35,1	43,7	30,2	7,3	3,8	1,7	0,0	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9
Total MRC 2021	53 019	12 524	5 263,0	2 535,2	4	1 577	1 581	158,1	7 956,3	150,1	99,3	166,8	94,4	152,9	82,2	134,7	82,8	130,1	79,1	110,5	98,6	96,4	89,4	83,8
Total MRC 2020	52 121	12 854	4 920,6	3 615,6	4	1 573	1 577	157,7	8 693,9	166,8														
Total MRC 2019	51 853	12 968	4 260,4	3 509,5	9	1 564	1 573	157,3	7 927,3	152,9														
Total MRC 2018	51 436	13 196	4 257,8	2 516,6	9	1 556	1 565	156,5	6 930,9	134,7														
Total MRC 2017	50 460	17 526	3 989,4	2 418,5	11	1 545	1 556	155,6	6 563,5	130,1														
Total MRC 2016	50 137	17 699	3 370,0	2 013,7	13	1 532	1 545	154,5	5 538,2	110,5														
Total MRC 2015	50 039	17 679	4 308,0	474,1	12	1 520	1 532	153,2	4 935,3	98,6														
Total MRC 2014	50 305	18 180	3 222,5	1 476,0	37	1 483	1 520	152,0	4 850,5	96,4														
Total MRC 2013	49 180	17 738	2 999,1	1 250,1	68	1 415	1 483	148,3	4 397,5	89,4														
Total MRC 2012	48 047	17 553	2 406,6	1 475,9	84	1 331	1 415	141,5	4 024,0	83,8														
Total MRC 2011	47 599	17 571	1 140,5	1 694,6	96	1 235	1 331	133,1	2 968,2	62,4														
Total MRC 2010	47 162	17 356	1 075,1	1 672,0	250	985	1 235	123,5	2 870,6	60,9														
Total MRC 2009	46 041	17 196	875,0	1 902,0	73	912	985	98,5	2 875,5	62,5														
Total MRC 2008	46 210	17 234	347,6	1 333,7	192	720	912	91,2	1 772,5	38,4														
Total MRC 2007	45 546	19 613	119,7	954,5	142	578	720	72,0	1 146,2	25,2														
Total MRC 2006	45 018	19 626		618,1	124	454	578	57,8	675,9	15,0														
Total MRC 2005	44 193			806,6	454		454	45,4	852,0	19,3														

Source

* Décret des population 2021

** Sommaire des rôles d'évaluation

pour l'exercice financier 2021

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage

selon le recensement de 2016

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2020 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2021 *	Pop. vill. 2021 **	RDD / TIC																Textile	
			Point de dépôt (tonne)	Collecte / écocentre mobile (tonne)	Écocentre (tonne)	TIC (tonne)	TOTAL RDD / TIC (tonne)	Per capita (kg)										Total (tonne)	Per capita 2020 (kg)	
								2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012			
Austin	1 576	1 382			3,2	2,4	5,6	3,5	4,0	5,8	3,9	3,8	6,0	2,3	2,9	1,6	2,4		0,0	
Ayer's Cliff	1 161	233	1,7				1,7	1,5	2,3	2,2	1,6	2,5	3,0	2,5	2,0	2,0	2,5	3,0	2,6	
Bolton-Est	1 041	823		3,0			3,0	2,9	3,0	3,1	3,6	3,2	3,5	3,4	2,4	1,1	0,5		0,0	
Eastman	2 156	1 090	1,6		2,5	3,2	7,4	3,4	2,9	4,9	3,6	3,8	3,2	4,0	2,9	3,5	3,5	19,2	8,9	
Hatley (M)	709	302	1,4				1,4	1,9	2,2	1,5	2,5	2,6	2,9	2,5	0,2	1,7	2,0		0,0	
Hatley (Canton)	2 267	166					0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,4	0,4	1,2	1,1	0,9			0,0	
Magog	27 576	2 308			89,1	66,9	156,0	5,7	6,5	7,2	7,7	6,3	6,7	3,9	3,5	4,1	5,8	211,5	7,7	
North Hatley	682	191					0,0	0,0	0,0	1,0	1,3	2,1	0,2	0,8	0,0	0,5	1,6		0,0	
Ogden	742	462			0,2	0,1	0,3	0,4	0,7	0,0	2,1	0,5	1,5	0,1	0,4	1,0	1,1		0,0	
Orford	4 815	1 672			12,8	6,1	18,9	3,9	4,9	4,0	4,2	5,0	4,5	4,8	3,5	3,3	3,2	33,7	7,0	
Potton	1 883	1 758			9,5	4,5	14,0	7,4	9,6	7,1	6,9	7,1	6,4	9,3	7,5	3,9	8,2	1,9	1,0	
Saint-Benoît-du-Lac	28	0							*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											0,0
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 637	693			2,5	1,9	4,5	1,7	1,6	4,7	1,3	3,6	0,8	3,2	0,1	0,6	3,0		0,0	
Saint-Étienne-de-Bolton	786	347	1,0		1,3	1,0	3,2	4,1	5,6	5,9	3,1	2,8	3,7	4,0	2,1	1,4	1,2	3,8	4,8	
Stanstead (V)	2 804	13	0,3				0,3	0,1	0,0	0,0	2,5	0,1	1,2	0,0	0,9	2,0	1,9	18,7	6,7	
Stanstead (Canton)	969	924			1,1	0,8	1,9	1,9	2,0	2,4	2,0	1,8	3,8	2,9	3,2	5,5	1,9		0,0	
Stukely-Sud	1 187	162	4,1				4,1	3,5	3,4	2,7	1,6	2,3	3,5	2,3	2,7	3,3	3,4		0,0	
Total MRC 2021	53 019	12 524	10,1	3,0	122,2	86,9	222,2	4,2	4,8	5,3	5,4	4,7	4,9	3,5	2,9	3,2	4,4	291,6	5,5	
Total MRC 2020	52 121	12 854	10,2	3,0	140,6	96,9	250,8	4,8										235,9	4,5	
Total MRC 2019	51 853	12 968	7,1	11,6	160,6	96,2	275,5	5,3										324,5	6,3	
Total MRC 2018	51 436	13 196	10,8	16,6	131,7	118,0	277,1	5,4		135,4								315,6	6,1	
Total MRC 2017	50 460	17 526	16,5	16,3	105,2	101,3	239,3	4,7										284,8	5,6	
Total MRC 2016	50 137	17 699	19,6	14,1	112,3	102,2	248,2	4,9										120,2	2,4	
Total MRC 2015	50 039	17 679	33,6	14,8	57,6	70,1	176,1	3,5										103,0	2,1	
Total MRC 2014	50 305	18 180	15,6	9,7	85,2	37,9	148,4	2,9										220,1	4,4	
Total MRC 2013	49 180	17 738	24,2	16,5	56,0	62,4	159,1	3,2										198,7	4,0	
Total MRC 2012	48 047	17 553	19,0	16,6	114,6	60,8	211,0	4,4										215,6	4,5	
Total MRC 2011	47 599	17 571	50,8	14,5	67,2	7,1	139,5	2,9										185,5	3,9	
Total MRC 2010	47 162	17 356	54,0	17,8	52,9	4,6	129,3	2,7										100,6	2,1	
Total MRC 2009	46 041	17 196	57,6	13,3	80,1	1,2	152,2	3,3										77,1	1,7	
Total MRC 2008	46 210	17 234	66,7	9,2	39,3		115,3	2,5										101,5	2,2	
Total MRC 2007	45 546	19 613	54,4	100,7	26,7		181,7	4,0										70,7	1,6	
Total MRC 2006	45 018	19 626	41,3	31,0			72,3	1,6										15,0	0,3	
Total MRC 2005	44 193		35,3	6,9			42,2	1,0												

Source

* Décret des population 2021

** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2021

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage

selon le recensement de 2016

Bilan de la gestion des matières résiduelles 2020 (secteur résidentiel et ICI inclus dans les services municipaux)

Municipalité	Pop. perm. 2021 *	Pop. vill. 2021 **	Encombrants, CRD, bois et autres																
			Encombrants (tonne)	CRD (tonne)	Bois (tonne)	Autres (pneu, CRD, bois, métal, gravier, encombrant, etc.) (tonne)	TOTAL (tonne)	Per capita (kg)											
								2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012		
Austin	1 576	1 382	36,4	9,8	32,1	15,9	94,1	59,7	65,3	72,1	44,3	50,4	52,3	50,3	34,1	31,8	14,7		
Ayer's Cliff	1 161	233	40,1			14,5	54,7	47,1	30,4	24,1	31,4	25,0	45,5	30,8	29,1	27,1	18,0		
Bolton-Est	1 041	823	51,6	7,3	3,8	13,0	75,6	72,7	50,7	85,7	31,8	65,7	55,6	84,0	84,9	12,4	3,6		
Eastman	2 156	1 090		7,8	35,1	22,6	65,5	30,4	22,3	28,2	12,2	19,5	18,0	9,2	5,6	3,0	9,3		
Hatley (M)	709	302	15,6			13,8	29,4	41,4	44,1	47,5	100,1	71,0	94,3	43,6	91,7	34,0	14,2		
Hatley (Canton)	2 267	166				10,8	10,8	4,8	8,1	5,0	11,4	11,8	17,0	19,6	15,9	19,8	6,7		
Magog	27 576	2 308		274,2	897,0	412,0	1 583,1	57,4	66,1	57,1	72,9	78,9	70,1	69,9	101,0	93,0	82,2		
North Hatley	682	191		0,1		1,9	2,0	2,9	1,4	16,4	16,5	11,1	26,0	31,6	21,3	10,7	18,3		
Ogden	742	462	22,5	0,9	1,7	1,1	26,2	35,4	31,4	52,8	48,1	28,8	37,4	35,3	15,5	43,0	31,3		
Orford	4 815	1 672	73,1		108,4	125,3	306,8	63,7	66,1	66,4	68,1	85,2	87,2	110,2	64,5	69,0	78,5		
Potton	1 883	1 758	135,2	44,7	38,0	37,3	255,2	135,5	131,1	99,3	88,8	85,7	89,3	92,0	178,2	140,7	151,6		
Saint-Benoît-du-Lac	28	0						*Non indiqué étant donnée le caractère de la municipalité											
Sainte-Catherine-de-Hatley	2 637	693	53,4	7,8	25,7	35,3	122,2	46,3	43,4	42,2	28,0	32,5	33,9	30,5	32,6	37,0	28,8		
Saint-Étienne-de-Bolton	786	347	8,5	3,9	12,9	5,9	31,3	39,8	56,2	49,1	35,0	39,5	38,1	36,8	24,3	35,4	30,8		
Stanstead (V)	2 804	13	71,1	0,1		5,3	76,4	27,3	17,4	26,1	42,2	28,9	35,9	43,4	38,4	31,8	4,1		
Stanstead (Canton)	969	924	31,8	3,3	10,8	5,9	51,8	53,5	66,4	82,4	58,5	63,0	106,9	54,8	48,9	59,1	11,6		
Stukely-Sud	1 187	162				1,6	1,6	1,4	9,5	7,4	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Total MRC 2021	53 019	12 524	539,4	359,9	1 165,4	722,1	2 786,8	52,6	56,4	52,5	58,6	62,9	61,1	61,2	76,5	68,8	60,0		
Total MRC 2020	52 121	12 854	386,5	1 891,1	156,7	505,7	2 940,1	56,4											
Total MRC 2019	51 853	12 968	415,1	1 383,8	447,3	476,8	2 723,0	52,5											
Total MRC 2018	51 436	13 196	356,9	1 431,4	192,9	1 032,1	3 013,4	58,6											
Total MRC 2017	50 460	17 526	524,9	1 205,1	353,6	1 092,8	3 176,3	62,9											
Total MRC 2016	50 137	17 699	529,5	1 256,9	254,5	1 021,6	3 062,4	61,1											
Total MRC 2015	50 039	17 679	396,5	1 409,3	884,1	373,6	3 063,4	61,2											
Total MRC 2014	50 305	18 180	420,3	1 669,3	1 167,8	588,9	3 846,3	76,5											
Total MRC 2013	49 180	17 738	367,8	2 190,9		822,9	3 381,7	68,8											
Total MRC 2012	48 047	17 553	290,4	2 010,3		582,4	2 883,2	60,0											
Total MRC 2011	47 599	17 571	81,0	2 810,3		710,5	3 601,8	75,7											
Total MRC 2010	47 162	17 356		1 860,0		910,2	2 770,2	58,7											
Total MRC 2009	46 041	17 196		1 106,3		763,3	1 869,6	40,6											
Total MRC 2008	46 210	17 234		1 058,5		1 534,2	2 592,7	56,1											
Total MRC 2007	45 546	19 613		321,4		1 576,7	1 898,1	41,7											
Total MRC 2006	45 018	19 626				129,9	129,9	2,9											
Total MRC 2005	44 193																		

Source

* Décret des population 2021

** Sommaire des rôles d'évaluation pour l'exercice financier 2021

(nbr de rés. vill x 2,1)

2,1 =nombre moyen de pers/ménage selon le recensement de 2016

